

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2024 à laquelle sont présents :

madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey, messieurs les conseillers Bernard Carey, Bernard Guilbault, et François Prévost siégeant, présent, et formant quorum selon les dispositions du code municipal.

Absences : M. Éric Bissonnette, M. Roger Labrecque et M. Guy Favreau

Madame Pascale Massé, directrice générale, est aussi présente et note les minutes.

Vu l'absence du Maire et du pro-maire, M. Bernard Guilbault et nommé à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents à titre de pro-maire pour la séance.

8 citoyens assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Bernard Guilbault, pro-maire pour la séance, constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 200-02-2024

Il est proposé par M. François Prévost,
Appuyé par M. Bernard Carey,

Et résolu à la majorité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

RÉSOLUTION 201-02-2024

Il est proposé par M. Bernard Carey,
Appuyé par Mme Margaret Lefebvre-Macey,

Et résolu à la majorité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. ADMINISTRATION

**4.1. Avis de motion et dépôt du règlement n° 363-2023-1
modifiant le règlement n° 363-2023 concernant la
démolition d'immeubles**

RÉSOLUTION 203-02-2023

Avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement n° 363-2023-1 modifiant le n° 363-2023 concernant la démolition d'immeuble est donné par Mme Margaret Lefebvre-Macey

Qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement n° 363-2023-1 concernant la démolition d'immeuble et modifiant le règlement n° 363-2023.

ADOPTÉ

4.2. Avis de motion et dépôt de projet du règlement n° 365-2023 -1, modifiant le règlement n° 365-2023 concernant le comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION 204-02-2024

Avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement n° 365-2023-1 modifiant le n° 365-2023 est donné par M. Bernard Carey

Qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement n° 365-2023-1 concernant le comité consultatif d'urbanisme et modifiant le règlement n° 365-2023.

ADOPTÉ

4.3. Nomination d'un représentant au conseil des maires

RÉSOLUTION 205-02-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Abercorn est représentée par M. Guy Favreau, maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Guy Favreau ;

En conséquence

Il est proposé par M. Bernard Carey
Appuyé par Mme Margaret Lefebvre-Macey

Et résolu à la majorité que M. Éric Bissonnette soit nommé représentant de la Municipalité d'Abercorn en remplacement de M. Guy Favreau au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

ADOPTÉ

5. FINANCES

5.1. Compte à payer et déjà payés

RÉSOLUTION 206-02-2024

Il est proposé par M. François Prévost,
Appuyé par M. Bernard Guilbault,

Et résolu que les listes suivantes soient adoptées :

Dépenses 2023

Journal des Achats en lot n° 865 2 197.48 \$

Sous-Total des dépenses 2 197.48 \$**Dépenses 2024**

Journal des Achats en lot n° 866 38 281.53 \$

Journal des déboursés n° 470 333 450.00 \$

Sous-Total des dépenses 371 731.53**Total 373 929.01 \$****ADOPTÉ****6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet à l'ordre du jour

7. HYGIÈNE DU MILIEU**7.1. Offre de service d'Aquatech****RÉSOLUTION 207-02-2023**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Aquatech du 10 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la qualité du service et leur grande connaissance de nos infrastructures des eaux potables et usées ;

CONSIDÉRANT le règlement # 375-2023 concernant la gestion contractuelle, nous permettant de conclure du gré à gré tel que décrit à la section 6 ;

Il est proposé par Mme Margaret Lefebvre-Macey,
Appuyé par M. François Prévost,

Et résolu à la majorité d'autoriser la direction générale à signer l'entente 20231134_REV2 avec la firme Aquatech pour la somme de 29 640 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉ**8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT****8.1. Nomination des membres au CCU****RÉSOLUTION 208-02-2023**

CONSIDÉRANT que deux postes ont à être comblé pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été déposé le 11 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la réception de deux candidatures ;

Il est proposé par M. Bernard Carey,
Appuyé par M. François Prévost,

Et résolu à la majorité d'accepter les deux candidatures reçues, soit Monsieur Charles Lussier, géographe de formation ainsi que Mme Nathalie Lessard, architecte de formation, au Comité consultatif

d'urbanisme. Leur mandat est indiqué dans le règlement 365-2023-1 concernant le comité consultatif d'urbanisme.
Bienvenue à ces nouveaux membres.

ADOPTÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet à l'ordre du jour

10. LOISIR, CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun sujet à l'ordre du jour

11. VARIA

Aucun sujet

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 209-02-2024

Il est proposé par M. Bernard Carey,
Appuyé par Mme Margaret Lefebvre-Macey,

Et résolu à la majorité que la séance soit levée à 19 h 42

ADOPTÉ

Pascale Massé,
directrice générale

Bernard Guilbault,
maire suppléant

Je, Pascale Massé, directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

Pascale Massé, directrice générale